

Appendice C : Liste des bouées par zone de contrat

Notes à l'appendice C

1. Répartition des zones de contrat :

La Garde côtière canadienne propose d'attribuer un seul contrat pour chaque zone de contrat. Les zones de contrat proposées sont décrites dans la présente section; selon les commentaires reçus des soumissionnaires intéressés, ces zones de contrat pourraient être revues en vue du lancement de la demande de propositions en décembre 2013.

Les zones de contrat sont regroupées selon les trois régions de la Garde côtière canadienne :

Les **zones de contrat de l'Ouest**, désignées par un « O » majuscule, sont situées dans la région de l'Ouest, qui comprend la Colombie-Britannique, le Yukon et le Manitoba. La région de l'Ouest comprend quatre zones de contrat, soit O-1 à O-4.

Les **zones de contrat du Centre et de l'Arctique**, désignées par un « C » majuscule, sont situées dans la région du Centre et de l'Arctique, qui comprend l'Ontario et le Québec. La région du Centre et de l'Arctique comprend 45 zones de contrat, soit C-1 à C-45.

Les **zones de contrat de l'Atlantique**, désignées par un « A » majuscule, sont situées dans la région de l'Atlantique, qui comprend Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. La région de l'Atlantique comprend 76 zones de contrat, soit A-1 à A-76.

Certaines zones de contrat sont divisées en sous-zones de contrat, et chaque sous-zone de contrat est également considérée pour un contrat distinct.

2. Plans de remplacement des bouées en acier :

La Garde côtière canadienne prévoit remplacer les bouées en acier par des bouées plus légères en plastique, lorsque cela est possible.

La Garde côtière canadienne a entamé un processus d'acquisition en vue de remplacer les bouées en acier de 1,4 m pesant 1 500 kg. Ce processus d'acquisition n'est pas terminé, mais il est prévu que les bouées de remplacement seront considérablement plus légères que les bouées actuelles. Les renseignements sur les bouées de remplacement seront inclus dans la demande de propositions qui sera lancée en décembre 2013. La Garde côtière canadienne œuvre pour que toutes les bouées en acier de 1,4 m soient remplacées d'ici juillet 2014, soit la date proposée du début des contrats pour l'entretien des bouées.

La Garde côtière canadienne prévoit également de remplacer les bouées en acier plus petites que 1,4 m. Ce processus d'acquisition est prévu pour les deux prochaines années; les renseignements sur le poids réduit des bouées ne seront pas disponibles durant le processus de demande de propositions.